



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2014 – 006	ELECTIONS MUNICIPALES ET EUROPEENNES	07.02.2014

A l'attention des résidents et de leurs familles,

Les résidents désirant voter par procuration doivent se faire connaître auprès de l'accueil jusqu'au **lundi 17 février 2014 dernier délai.**

Le Délégué aux votes par procuration visitera les résidents inscrits dans leur logement. La date vous sera communiquée ultérieurement.

Les résidents devront être en possession :

- d'une pièce d'identité.
- d'une carte d'électeur.
- d'un certificat médical ou de la copie de la carte d'invalidité.

Les résidents devront donner l'identité complète de leur mandataire :

- nom-prénom (nom de jeune fille pour les femmes mariées).
- date de naissance.
- adresse.

ATTENTION : Le mandataire devra être inscrit comme votant dans la même commune que le mandant.

Le Directeur

A. ESSALHI



DESTINATAIRES : - Résidents – Familles - Chrono